



Le Bourget-du-Lac,  
Le 15 juillet 2026

Le Prieuré - BP n° 51  
73372 LE BOURGET DU LAC Cedex  
Tel. 04 79 25 20 32 Fax. 04 79 25 32 26  
Mail : [info@cen-savoie.org](mailto:info@cen-savoie.org)

## PROJET DE RESTAURATION DU CASIER N° 5 DES ÎLES DE « CHAUTAGNE-MALOURDIE »

### Dossier de consultation

---

Dossier réglementaire au titre de la « Loi sur l'eau », des  
espèces protégées, de l'évaluation des incidences, et du code  
forestier sur le site Natura 2000

## SOMMAIRE

|                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PARTIE 1 – REGLEMENT DE CONSULTATION</b>                    | <b>3</b>  |
| <b>ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET DU MARCHE ET PROCEDURE</b>   | <b>3</b>  |
| <b>ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DU MARCHE</b>                  | <b>3</b>  |
| 2.1 NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE                                   | 3         |
| 2.2 DELAIS D'EXECUTION                                         | 3         |
| <b>ARTICLE 3 – PRIX</b>                                        | <b>3</b>  |
| 3.1 FORME DU PRIX                                              | 3         |
| 3.2 PAIEMENT DE LA PRESTATION                                  | 4         |
| 3.3 PENALITES DE RETARD                                        | 4         |
| 3.4 CONDITIONS FINANCIERES DU MARCHE                           | 4         |
| <b>ARTICLE 4 – DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS</b>               | <b>4</b>  |
| 4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION                         | 4         |
| 4.2 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES         | 4         |
| 4.3 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES                             | 5         |
| <b>ARTICLE 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> | <b>5</b>  |
| <b>ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES</b>  | <b>6</b>  |
| 6.1 REMISE DES OFFRES                                          | 6         |
| 6.2 COMPLEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE                       | 6         |
| <b>ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES</b>                         | <b>6</b>  |
| <b>ARTICLE 8 – PHASE DE NEGOCIATION</b>                        | <b>7</b>  |
| <b>PARTIE 2 – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES</b>  | <b>7</b>  |
| <b>1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE</b>                         | <b>7</b>  |
| 1.1 CADRE GENERAL                                              | 7         |
| 1.2 PERIMETRE D'ETUDE                                          | 8         |
| 1.3 DONNEES DISPONIBLES                                        | 8         |
| 1.4 OBJECTIFS DE LA PRESENTE ETUDE                             | 9         |
| <b>2. DEROULEMENT DE L'ETUDE ET DELAIS D'EXECUTION</b>         | <b>9</b>  |
| <b>3. PILOTAGE ET CONDUITE DE L'ETUDE</b>                      | <b>10</b> |
| <b>4. RENDUS ET FORMES DE L'ETUDE</b>                          | <b>10</b> |
| <b>ANNEXE I – PLAN DE LOCALISATION DU SITE</b>                 | <b>12</b> |
| <b>ANNEXE II– DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE</b>  | <b>14</b> |

## PARTIE 1 – REGLEMENT DE CONSULTATION

---

Désignation du pouvoir adjudicateur :

Monsieur De Guillebon Emmanuel : Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie

Bâtiment Le Prieuré  
165 Route de Chambéry  
73 370 Le Bourget-du-Lac

### Article 1<sup>er</sup> – Objet du marché et procédure

Ce marché a pour objet la réalisation du **Dossier « Loi sur l'eau », dossier réglementaire au titre des espèces protégées, de l'évaluation d'incidences Natura 2000 et du code forestier** dans le cadre de la restauration du Casier N° 5 des Iles de Chautagne - Malourdie, sur les communes d'Anglefort et de Serrières –en-Chautagne (73).

Le détail de cette mission figure dans la partie 2 du dossier de consultation.

### Article 2 – Caractéristiques du marché

#### 2.1 Nature de l'attributaire

Le candidat pourra se présenter seul ou groupé, en fonction des compétences nécessaires au bon déroulement de l'étude.

En cas de présentation groupée, le mandataire assurera la coordination de l'ensemble de l'étude et sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage.

En cas de sous-traitance, l'offre précisera le nom du (des) sous-traitant(s), ses références, l'objet et le montant des prestations prévues et fournira un document Cerfa (DC4) complété et signé.

#### 2.2 Délais d'exécution

Le délai d'exécution maximal de l'étude est fixé à **6 mois**, à compter de la lettre de commande prescrivant le démarrage de l'étude (voir délais détaillés dans l'article 2 du CCTP).

### Article 3 – Prix

#### 3.1 Forme du prix

Le marché est établi sur la base de prix forfaitaires. L'offre sera ferme, non révisable et non actualisable. Le prix consenti comprend toutes les charges en vigueur et les dépenses nécessaires à l'exécution du présent marché.

## 3.2 Paiement de la prestation

Le règlement pourra s'effectuer par chèque ou virement bancaire.

Le délai de règlement est lié aux modalités de financement des opérations objets du marché, contenues dans les conventions signées avec les partenaires ayant accepté de les financer. Le délai sera fixé en accord avec le candidat retenu.

Le délai de paiement courra à compter de la réception de la facture et de l'ensemble des livrables par le CEN Savoie.

## 3.3 Pénalités de retard

Les pénalités de retard commencent à courir le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution est expiré.

Concernant le montant des pénalités, la présente consultation déroge à l'article 14 du CCAG de fournitures courantes et services. Les pénalités seront de 100 € HT par jour de retard, et seront appliquées sans mise en demeure préalable.

## 3.4 Conditions financières du marché

Cette étude est inscrite au projet de restauration du Casier N° 5 des Iles de Chautagne - Malourdie, bénéficiant d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et de la Compagnie Nationale du Rhône.

## Article 4 – Documents remis aux candidats

La consultation a été mise en ligne le 15/07/2026 sur le site du CEN Savoie.

### 4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation se compose :

- du règlement de consultation (présent document – partie 1) ;
- du cahier des clauses techniques particulières (présent document – partie 2) ;
- du DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) tamponné et signé ;
- des formulaires DC1, DC2, et DC4 si nécessaire.

### 4.2 Retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site du CEN Savoie avec le lien suivant :

<https://www.cen-savoie.org/offres-consultations>

## 4.3 Renseignements complémentaires

- Tout renseignement complémentaire sollicité par les candidats devra obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite par courriel à l'adresse suivante : Alban Culat : [a.culat@cen-savoie.org](mailto:a.culat@cen-savoie.org) ou André Miquet ([a.miquet@cen-savoie.org](mailto:a.miquet@cen-savoie.org))

De manière à garantir l'égalité de traitement des candidats, la réponse du pouvoir adjudicateur sera diffusée à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation.

## Article 5 – Présentation des candidatures et des offres

Seuls les documents suivants seront à fournir dans l'offre :

**1/ Lettre de candidature** – Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 ; DC2)

**2/ Pièces administratives prouvant que le candidat est à jour de ses cotisations sociales** (attestation URSSAF de moins de 3 mois) **et fiscales** (au 31 décembre de l'année précédente), et **attestation d'assurance**

**3/ Proposition technique**

La proposition technique sera formulée à l'aide d'un **mémoire technique** décrivant le contenu précis de la prestation et comprenant les éléments suivants :

- les références de la structure dans le domaine (en mentionnant des prestations de même nature en cours d'exécution ou exécutées au cours des 2 dernières années) ;
- les moyens humains consacrés à l'étude avec les titres d'études et les expériences professionnelles des personnels affectés (un interlocuteur privilégié sera désigné) ;
- les moyens matériels et équipements techniques dont le candidat dispose pour l'exécution de la prestation ;
- un planning de travail pour la durée d'exécution de l'étude, en respectant les délais impartis ;
- un descriptif sommaire de la méthodologie envisagée afin de répondre aux objectifs du CCTP.
- 

**4/ Proposition financière**

La proposition financière figurera sur le DPGF à dater, signer et compléter de façon précise, *a minima* avec les éléments suivants :

- gestion/administration ;
- relevés de terrain (le cas échéant) ;
- synthèse et analyse des données ;
- rédaction des rapports et livrables.

**5/ Acte d'engagement complété**, daté et signé par le représentant du prestataire titulaire du marché.

**6/ Déclaration de sous-traitance (DC4)** le cas échéant.

## Article 6 – Conditions d'envoi et de remise des offres

### 6.1 Remise des offres

Chaque candidat sera tenu de fournir une réponse au format informatique **avant le lundi 17 Août 2026 à 12h** aux deux boîtes mails ci-dessous :

- Alban Culat [a.culat@cen-savoie.org](mailto:a.culat@cen-savoie.org) ou André Miquet [a.miquet@cen-savoie.org](mailto:a.miquet@cen-savoie.org)

### 6.2 Complément du dossier de candidature

Après ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur pourra demander, avant examen des candidatures, à tous candidats concernés de produire les pièces manquantes, compléter les pièces incomplètes ou corriger les pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours à compter de la réception de la demande par les candidats.

## Article 7 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants :

- **Valeur technique (55 %)**

Ce critère est jugé à l'appui du mémoire technique, selon les éléments d'appréciation suivants :

- références dans le domaine (5 points)
- méthodologie de réalisation (5 points)
- planning de travail proposé (5 points)
- pertinence des moyens humains et matériels mis en œuvre (5 points)

Pour ce critère, le candidat obtiendra une note technique initiale sur 20. Cette note sera pondérée au vu de la formule suivante :

$$\text{Note technique relative} = 20 \times \text{note technique initiale du candidat} / \text{note technique initiale du mieux disant}$$

Le candidat obtiendra donc une note technique relative sur 10, qui sera pondérée par le coefficient correspondant (55 %), pour donner la note technique finale.

- **Prix de la prestation (45 %)**

Ce critère est jugé à l'appui du bordereau des prix.

Il sera appliqué la formule suivante :

$$\text{Note de prix relative} = 10 \times \text{montant de l'offre (TTC) la moins-disante} / \text{montant (TTC) de l'offre du candidat}$$

Le candidat obtiendra donc une note de prix relative sur 10, qui sera pondérée par le coefficient correspondant (45 %), pour donner la note de prix finale.

La note finale sera la somme de la note technique finale et de la note de prix finale.  
L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera celle obtenant le meilleur classement (note finale la plus élevée).

## Article 8 – Phase de négociation

À l'issue de la sélection des offres sur la base des critères énoncés dans l'article 7, le pouvoir adjudicateur pourra engager une phase de négociation avec les candidats arrivés aux deux premières places.

Cette phase de négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et pas seulement sur le prix.

## PARTIE 2 – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

---

### 1. Contexte et objet de l'étude

#### 1.1 Cadre général

L'île de Chautagne-Malourdie est située au Nord-Ouest de la plaine de Chautagne, entre les canaux d'amenée et de fuite de l'usine hydroélectrique d'Anglefort et le Rhône. Ce site protégé d'environ 600 hectares présente une forte valeur écologique intrinsèque, démultipliée par son appartenance à un vaste écosystème composé du Rhône, des marais de Chautagne et Lavours et du Lac du Bourget.

Le Rhône forme ici l'un des derniers tronçons actifs et constitue un réservoir important de biodiversité, reconnu et protégé depuis 1990 par un arrêté inter-préfectoral de protection de biotope (AIPB). Le site a rejoint en 2006 le réseau Natura 2000 conférant une dimension européenne à cet espace exceptionnel.

Pour répondre à ces objectifs, le CEN Savoie a commandé une **étude projet** (2025) définissant le scénario de restauration de la gravière. Les procédés de restauration prévoient :

- **Des travaux de terrassement**

Le principe de restauration des habitats aquatiques et rivulaires retenus repose sur la diversification des fasciés et la diminution de la profondeur, selon les secteurs et les techniques adoptées :

- Zone 1 : au décaissement de l'horizon superficiel, impliquant un abaissement de l'altitude de la surface, ce qui permet d'obtenir un certain volume de matériaux excédentaires et de créer des roselières sèches et aquatiques ainsi que des mares perchées ;
- Zone 2 : au déblaiement des stocks infestés de Renouées du Japon, ce qui permet d'obtenir un certain volume de matériaux excédentaires ;
- Zone 3 : au remblaiement de la gravière avec les matériaux excédentaires des zones 1 et 2, permettant de créer des « hauts-fonds » végétalisés.

Les mouvements de matériaux réalisés prévoient également l'aménagement de milieux aquatiques permanents, pourvus de berges en pente douce.

- **Des travaux de végétalisation**

Parallèlement et à la suite de ces terrassements, les modalités de végétalisation de la parcelle se baseront sur la restauration d'un couvert végétal adapté aux conditions hydro-pédologiques restaurées.

Dans les secteurs à l'altitude abaissée, un ensemencement d'hélophytes et d'hydrophytes avec des plans « végétal local » sera mené.

Des bosquets et une végétation arbustive et arborée seront également implantés en bordure des milieux aquatiques créés.

## 1.2 Périmètre d'étude

Le périmètre du site objet de la présente étude est situées sur les Communes d'Anglefort (01) et de Serrières-en-Chautagne (73) (voir plan de localisation en annexe).

Le site d'étude est situé pour partie dans le **site Natura 2000 « Ensemble Lac du Bourget – Chautagne – Rhône » (S8 FR8201771)**.

## 1.3 Données disponibles

Dans le cadre de l'étude, le CEN Savoie mettra à disposition du titulaire du marché, les données et documents suivants :

- **Données géomatiques**
  - o BD ORTHO - 2024 (Sources : BD ORTHO – IGN/ RGD 73-74)
  - o SCAN 25 - 2021 (Sources : SCAN 25 – IGN/ RGD 73-74)
  - o Cartographie des habitats, datant de 2017 (Sources : Habitats - CEN Savoie)
- **Données bibliographiques et études**
  - o CEN Savoie : Plan de gestion (2020) et DOCOB NATURA 2000 (S08) Lac du Bourget-Chautagne-Rhône (2007) ;
  - o SAGE ENVIRONNEMENT Etude projet de restauration écologique d'un casier de l'espace protégé de Malourdie 2025 .
- **Données faunistiques et floristiques** (données historiques et état des lieux réalisé sur les groupes suivants : flore, oiseaux, amphibiens, poissons, mollusques, odonates, orthoptères, lépidoptères, insectes, champignons).

Ces données sont la **propriété exclusive du fournisseur ou de ses partenaires**, le titulaire du marché s'engage à ne les utiliser que dans le cadre de la réalisation des prestations incluses dans le présent marché.

Il s'engage en outre à respecter de façon absolue, les obligations définies ci-après et à les faire respecter à son personnel :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information fournis, autres que pour les besoins de l'exécution de la prestation ayant pour objet les études confiées ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le présent marché, notamment à des fins commerciales ;
- porter les mentions nécessaires, en caractères apparents, afin que les droits du propriétaire soient connus et préservés pour les données : cf. Sources ci-dessus ;
- détruire les fichiers fournis à l'issue de sa mission.

Ces données seront mises à disposition du titulaire du marché sur la base d'une convention.

## 1.4 Objectifs de la présente étude

Afin de répondre aux exigences de l'État et en vue d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à l'exécution du projet, la présente étude vise à réaliser :

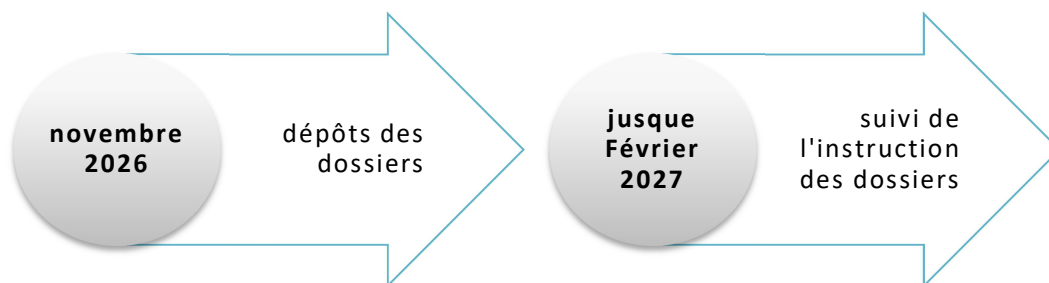
- dossier au titre de la « loi sur l'eau » ( rubrique 33.50) ;
- le dossier réglementaire au titre des espèces protégées ;
- le dossier de défrichement au titre du code forestier ;
- l'évaluation d'incidences Natura 2000.

La connaissance du site par le CEN étant très poussée, notamment pour les groupes susceptibles de présenter des enjeux en termes d'espèces protégées dans les milieux considérés, le dossier attendu consistera plus en une mise au format administratif de données existantes, qu'en un état des lieux approfondi.

## 2. Déroulement de l'étude et délais d'exécution

Sur la base du scénario d'aménagement retenu dans le cadre de l'étude projet et à partir des données faunistiques et floristiques existantes (sur le site et les milieux alentours), il s'agira :

- d'analyser et de synthétiser les données disponibles ;
- de rédiger et déposer le dossier « Loi sur l'eau » ;
- de rédiger et déposer le dossier réglementaire au titre des espèces protégées ;
- de rédiger et déposer le dossier de défrichement au titre du code forestier ;
- de rédiger et déposer l'évaluation d'incidences Natura 2000 ;
- de suivre l'instruction des dossiers par les autorités et d'apporter les éléments nécessaires sollicités, jusqu'à obtention de l'autorisation de travaux.



### 3. Pilotage et conduite de l'étude

La méthodologie de suivi du projet sera intégrée dans le mémoire technique.

L'offre comportera à *minima* les réunions suivantes :

- **Une réunion de lancement de l'étude** ayant pour but : (organisée par le MOA)
  - o d'identifier les personnes ressources
  - o de présenter la méthodologie de l'étude et le planning de réalisation
  - o de faire le point sur les données dont dispose le CEN et de les récupérer
- **Une réunion d'avancement :**
  - o présentation des projets de dossiers
- **Une réunion de restitution :**
  - o présentation de l'étude aux services de l'État

Au besoin, le prestataire devra participer aux réunions organisées à la demande des services de l'Etat.

Les documents de travail préparatoires aux réunions et supports de présentation seront transmis au minimum 5 jours avant la date de la réunion au maître d'ouvrage.

Le prestataire est tenu de rédiger l'ensemble des comptes rendus issus des réunions.

### 4. Rendus et formes de l'étude

Le document final se composera :

- dossier « loi sur l'eau » ;
- du dossier réglementaire dérogation « espèces protégées » ;
- du dossier de défrichement « code forestier » ;
- dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000.

Le prestataire transmettra **1 document** en 2 exemplaires papiers, ainsi qu'en version numérique. Enfin, une clé USB sera fournie et contiendra le dossier final en format PDF imprimable en l'état, les textes, figures et toutes les données réunies pour l'étude.

Les données textes seront fournies au format « Word ® et Excel ® », les documents ayant servi à une présentation éventuelle sous format « Powerpoint ® », les photographies numériques au format standard « .jpg » ou équivalent.

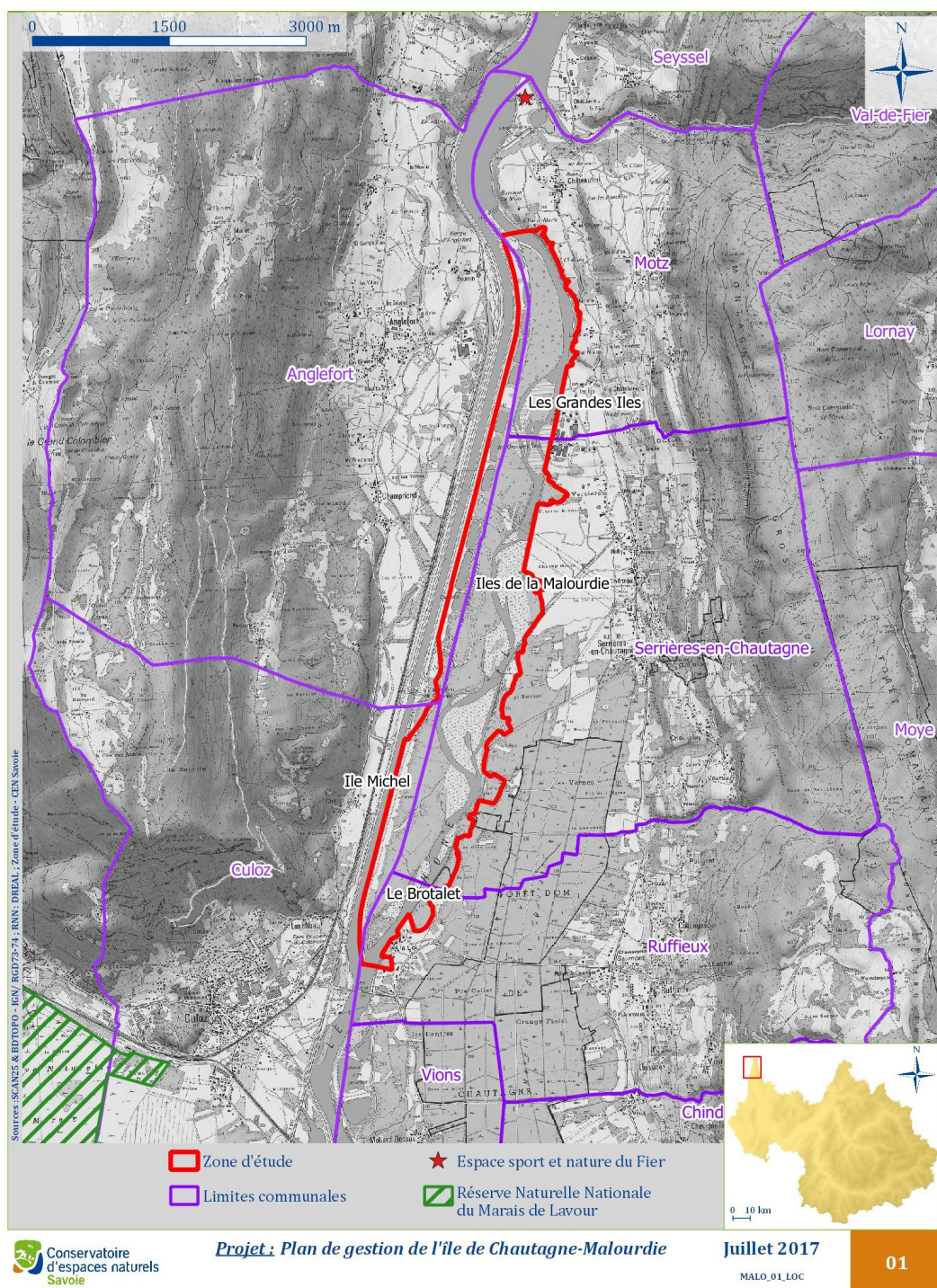
Si des données géographiques sont produites, un catalogue des métadonnées décrivant les données sera fourni, en indiquant pour chacune d'elles, au minimum :

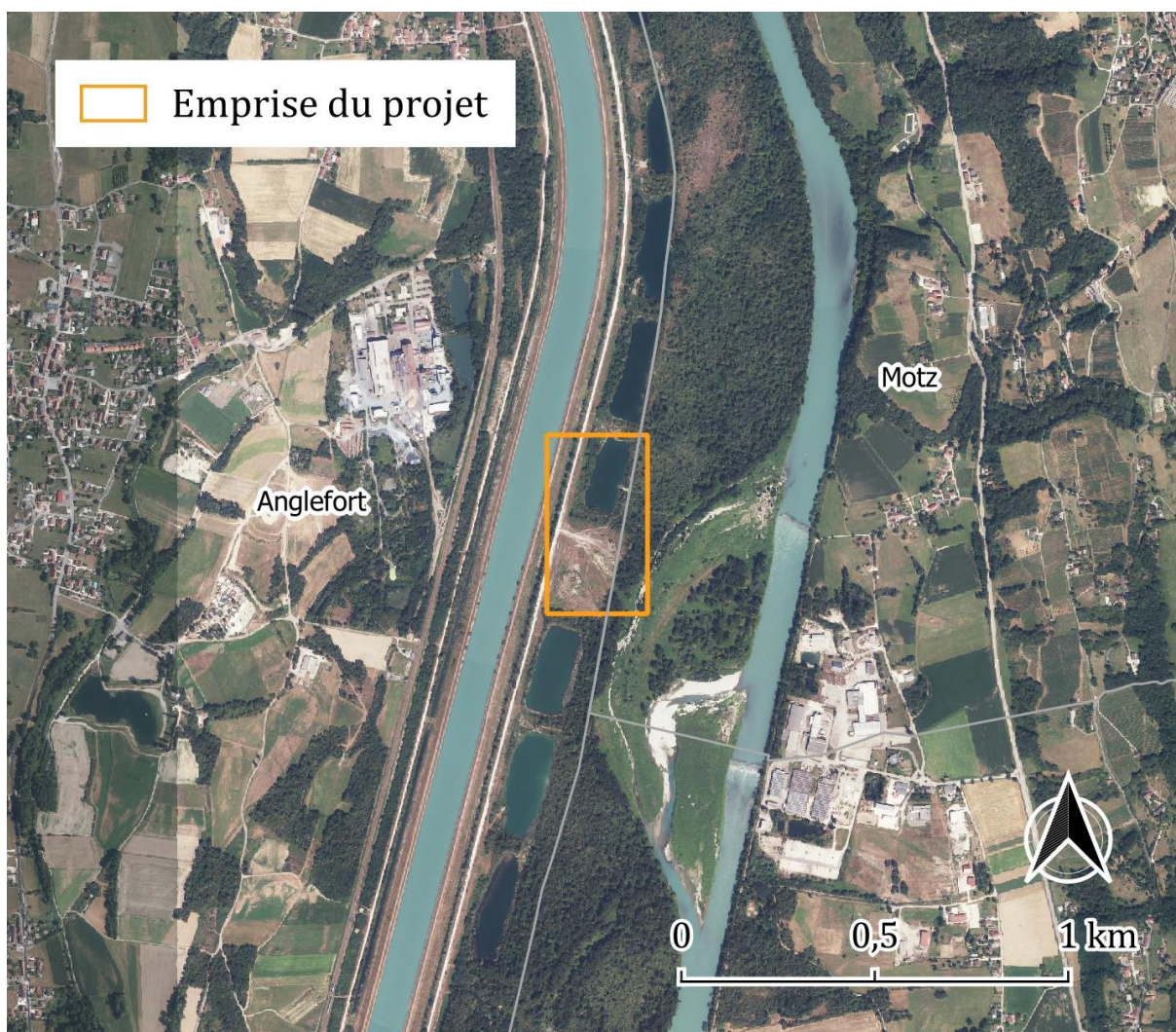
- un descriptif sommaire ;
- sa source ou son origine ;
- son échelle d'utilisation ;
- sa date de création.

L'ensemble des données géographiques sera obligatoirement fourni dans le système et aux formats suivants :

- système géodésique et projection : RGF93 - Lambert 93 (EPSG : 2154)
- repère altimétrique : NGF - IGN69
- données vecteurs : format Shape (structuré, comportant l'ensemble des données attributaires nécessaires à la description des objets, « reliés » aux référentiels si nécessaire - identifiant de référence)
- données rasters : format « .tif », ou équivalent, géo-référencé
- référentiels : TAXREF pour les espèces

## ANNEXE I – PLAN DE LOCALISATION DU SITE





**Sources :** Emprise du projet - CEN Savoie ; BD Topo et BD Ortho - IGN

## ANNEXE II— DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

| Eléments de mission                                                                 | Prix unitaire HT | Montant HT |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------|
| Rédaction et dépôts du dossier au titre de la « Loi sur l'eau » (rubrique 33.50)    |                  |            |
| Rédaction et dépôts du dossier au titre des espèces protégées                       |                  |            |
| Rédaction et dépôts du dossier de défrichement au titre du code forestier           |                  |            |
| Rédaction et dépôts du dossier d'évaluation des impacts au titre de « Natura 2000 » |                  |            |
| Total HT                                                                            |                  |            |
| TVA 20 %                                                                            |                  |            |
| Total TTC                                                                           |                  |            |